

# Lettre à nos frères prêtres

N° 104 - Décembre 2024

Lettre trimestrielle de liaison de la Fraternité Saint-Pie X avec le clergé de France

(L'actualité quotidienne de la Fraternité Saint-Pie X : [www.laportelatine.org](http://www.laportelatine.org))

## LE JUBILÉ ROMAIN DE 2025

Pour la troisième fois de son histoire, la Fraternité Saint-Pie X va avoir la grâce insigne de connaître le Jubilé romain des vingt-cinq ans. En 1975, en présence de son fondateur, Mgr Marcel Lefebvre, puis en 2000, la Fraternité Saint-Pie X a pèleriné à Rome pour participer à ce grand événement spirituel. Entre le 19 et le 21 août 2025, le District de France de la Fraternité Saint-Pie X réalisera son pèlerinage jubilaire à Rome et espère à cette occasion réunir le plus grand nombre de fidèles possible.

Nous irons à Rome afin de parcourir ces rues chargées de l'histoire de l'Église, afin de prier dans les basiliques à la suite de tant de saints et de saintes, à la suite de tant de chrétiens qui sont venus visiter les tombeaux des Apôtres.

Nous irons à Rome, la Rome catholique, la Rome apostolique, la Rome des martyrs, pour y proclamer notre foi, y chanter notre amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, y recueillir les fruits abondants de sa Rédemption.

Nous irons à Rome afin de nous purifier de nos péchés, d'obtenir l'indulgence pour nos fautes et de sanctifier nos âmes en cette ville de grâces. Nous accomplirons un pèlerinage de foi, de prière, de pénitence, afin de gagner ces indulgences que l'Église puise en son trésor spirituel de façon particulière durant cette Année sainte, et nous distribue avec largesse pour le salut de notre âme.

Nous irons à Rome pour proclamer et manifester notre attachement indéfectible au Siècle apostolique, au Pape successeur de Pierre et Vicaire du Christ ; aux évêques successeurs des Apôtres ; aux prêtres, leurs collaborateurs ; à l'Église catholique, apostolique et romaine.

Nous irons à Rome, tout simplement parce que nous sommes catholiques, fils de l'Église, et que nous voulons rester catholiques quoi qu'il arrive.

Et c'est précisément parce que nous sommes et voulons être catholiques que, durant ce pèlerinage jubilaire, avec une intensité particulière (même si nous le faisons déjà chaque jour, bien sûr), nous prions pour le Pape, pour les évêques, pour les prêtres, pour toute l'Église, afin qu'en la crise terrible qu'elle traverse, et dont nous sommes tous les témoins attristés et les victimes, elle puisse retrouver sa splendeur, avec une foi pleinement enracinée dans sa Tradition bimillénaire et proclamée avec intrépidité pour le salut du monde.

Nous irons donc à Rome « pour la gloire de la très sainte Trinité, pour l'amour de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour la dévotion à la très sainte Vierge Marie, pour l'amour de l'Église, pour l'amour du Pape, pour l'amour des évêques, des prêtres, de tous les fidèles, pour le salut du monde, pour le salut des âmes », et d'abord de notre propre âme.

Abbé Gonzague PEIGNOT

### Éditorial

p. 1 – Le Jubilé romain de 2025, par  
Monsieur l'abbé Gonzague Peignot

p. 2 – La liturgie de la nouvelle  
Église (II)

p. 8 – Tradition sacerdotale et  
liturgique

---

## LA LITURGIE DE LA NOUVELLE ÉGLISE (II)

Nous poursuivons nos réflexions sur la réforme de la liturgie à la suite du concile Vatican II, réflexions commencées avec le numéro 101 de mars 2024 de la *Lettre à nos Frères prêtres* (« L'Église de la nouvelle liturgie »), puis dans le numéro 103 de septembre 2024 (« La liturgie de la nouvelle Église, partie I »). Nous proposons donc ici la seconde partie de l'étude sur l'ecclésiologie que présuppose la réforme liturgique.

Comme il a été déjà dit, nous avons recouru pour cela aux réflexions et remarques des meilleurs spécialistes liturgiques écrivant à la suite de Vatican II.

### L'Église signifiante

L'un des points de cette ecclésiologie nouvelle proclamée par Vatican II est la notion de l'Église comme « signe de salut pour le monde ». Nous nous proposons de mettre en lumière, par quelques textes, certains aspects de cette notion et ses liens avec la liturgie.

L'Église est en elle-même signe de salut. Mais évidemment, il est nécessaire que ce signe soit facilement perçu par les hommes. « Il faut que le signe soit le plus parlant possible et que les générations d'hommes puissent aisément le comprendre » (Adrien Nocent, *L'avenir de la liturgie*, Éditions universitaires, 1961, p. 10).

C'est en particulier dans sa liturgie que l'Église signifie le salut. Or, le monde auquel elle s'adresse a évolué au point que certains rites ont perdu leur signification ou leur opportunité. Il est donc urgent de rénover la liturgie pour que celle-ci, loin d'être un obstacle à la compréhension, soit au contraire accessible de façon immédiate. Aussi, « l'Église, pour demeurer signifiante dans le monde, doit provoquer l'évolution des rites sacramentels, afin d'assurer l'homogénéité de la totalité de son signe » (Henri Denis, « Les sacrements dans la vie de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1<sup>er</sup> trim. 1968, p. 50)

« En raison même de leur sens, il importe de "signifier" les sacrements d'une manière qui soit comprise de l'homme contemporain : il s'agit de faire affleurer, au sein d'une vie et d'une civilisation dynamiques, la réalité et l'enjeu spirituel des actes privilégiés du Christ. Il s'agit encore de nourrir d'anthropologie contemporaine (dûment purifiée) les rites sacramentels qui, sans rien perdre de leur substance, montreront plus clairement qu'ils sont bien les rites sauveurs de l'homme total » (ibid., p. 52).

### Une liturgie pour un monde fragmenté

Mais le monde moderne est un monde qui se fragmente, se diversifie, en même temps qu'il s'universalise et s'ouvre à des cultures diverses. Étant signe de salut pour tous les hommes, « l'Église doit être vraiment catholique, ce qui signifie qu'elle doit s'incarner dans des cultures différentes les unes des autres. Les conséquences de cela sont très claires pour ce qui concerne l'expression liturgique : puisqu'il n'existe aucune unité de culture, il ne peut y avoir d'expression liturgique uniforme. (...) On doit entreprendre de rechercher, sans se lasser, des signes et des symboles adaptés sans lesquels il n'y a pas de liturgie. (...) Cela consiste à rechercher sans cesse une expression de la liturgie pour chaque culture et, à l'intérieur de chaque culture, pour chaque communauté en prière » (Rembert Weakland, « Le renouveau liturgique : perspectives d'avenir », *Communautés et Liturgies* 1, janvier-février 1975, p. 85, 86 et 87).

Il ne faut pas oublier, en effet, que « le sacrement est enraciné dans l'homme, dans la foi humaine, dans les cultures, les civilisations, les aspirations des hommes » (Henri Denis, *Des sacrements pour notre temps*, Service de pastorale sacramentelle de Lyon, 2<sup>e</sup> éd., 1975, p. 13). Mais « dire que les sacrements sont enracinés dans la vie des hommes, c'est affirmer que les gestes les plus sacrés doivent atteindre l'homme dans ce qu'il a de plus humain » (ibid., p. 14).

Cependant, un tel projet de renouveler la signification même du corpus sacramentel se heurte à des difficultés. En effet, aujourd'hui, « l'Église se trouve elle-même en pleine mutation. Elle ignore la figure que prendront les communautés de demain ; elle ignore aussi le type de ministres qui y exerceront des responsabilités. (...) On sait à la fois que les sacrements auront toujours leur place, mais que l'on ne pourra plus les célébrer "comme avant". En d'autres termes, les sacrements – aussi respectables soient-ils – sont toujours inclus dans une pastorale générale de l'Église. Lorsque le visage de l'Église évolue, une question se pose : quelle politique avons-nous en matière de sacrements ? » (ibid., p. 4).

### « La réforme de tout le visible »

Pourtant, il n'est pas possible de se contenter de « réformettes » ponctuelles et sans portée. Car, « toute réforme liturgique risque d'être vaine si elle n'est pas l'expression d'une réforme plus profonde : la réforme de tout le visible de l'Église qui manifeste au monde le salut en Jésus-Christ » (Robert Coffy, *Église signe de salut au milieu des hommes*, Centurion, 1972, p. 56).

Il faut bien le comprendre : « La réforme liturgique ne consiste pas à remplacer du latin par du français, du castillan ou du chinois. Si elle n'était que cela, on ne voit pas pourquoi un concile y aurait attaché tant de soins. En fait, elle a pour but un renouvellement des rites qui permette à ceux-ci d'exprimer plus réellement, pour les hommes d'aujourd'hui, la vie de l'Église peuple de Dieu. Il faut lire et relire, à ce sujet, le premier chapitre de la Constitution sur la liturgie qui expose les principes généraux de la réforme. Comme nous le faisait remarquer avec insistance Mgr Jenny, évêque auxiliaire de Cambrai et membre du Conseil postconciliaire, "si l'on compare ce chapitre avec la Constitution sur l'Église, on s'aperçoit que c'est le développement de la même doctrine et même que certains mots-clés sont contenus dans les deux textes. Nous sommes là au cœur de la vision théologique de Vatican II qui nous fait passer d'un christianisme abstrait et scolaire à un christianisme vivant et concret, centré sur la personne du Christ" » (« Le peuple participe. De l'Angleterre au Japon : la réforme liturgique », *Informations catholiques internationales* 231, 1<sup>er</sup> janvier 1965, p. 17.).

C'est donc bien en tant que « signe de salut » que l'Église doit se manifester aisément aux hommes. C'est en tant que signe que l'Église doit être tournée vers le monde, le monde d'aujourd'hui, pour lui signifier le salut. C'est pourquoi elle devait impérativement provoquer cette réforme liturgique générale. « L'ensemble de l'œuvre de Vatican II est traversé par l'idée que l'Église doit s'adapter aux conditions du monde de ce temps » (Dominique Lebrun, « L'adaptation en liturgie du second concile du Vatican au rituel de Paul VI », *La Maison Dieu* 183-184, 3<sup>e</sup>-4<sup>e</sup> trim. 1990, p. 25). Dans la réforme liturgique, « il s'agit moins en effet de retrouver une tradition ancienne ou même de se faire mieux comprendre des hommes d'aujourd'hui, que de constituer le signe de l'Église au monde » (Thierry Maertens in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 8).

### Les rapports Église-monde

La perception exacte des rapports Église-monde est donc essentielle dans l'appréciation de la réforme liturgique. « Le problème liturgique n'est au fond qu'un aspect du problème plus général de la position et de la fonction de l'Église dans le monde moderne » (Père Schmidt, *La Croix*, 27 octobre 1962, p. 4), et il « est fondamentalement en accord avec la tâche d'ensemble que s'est assignée le concile, à savoir de rendre l'Église palpable au monde et de la renouveler » (Herman Volk, *Pour une liturgie renouvelée*, Desclée, 1965, p. 24). Car « le troisième projet fondamental du concile reste le nouveau rapport entre l'Église et le monde » (Stefan Moysa, « L'œuvre du concile est-elle encore actuelle ? », *Esprit et Vie. L'Ami du clergé* 20, 19 mars 1983, p. 295).

Ce rapport de l'Église au monde a toujours été un rapport difficile, oscillant entre une condamnation radicale du monde et une dilution de la spécificité chrétienne. Ainsi, par exemple, « j'ai plusieurs fois entendu formuler une question fondamentale : "Si, comme Vatican II l'a affirmé, le

Christ est partout présent et agissant dans le monde, quel besoin avons-nous d'une Église ? Si l'humanité est sur la voie du salut par Jésus-Christ à travers la promotion et l'assomption des valeurs humaines, a-t-elle encore besoin de liturgie ? » (Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1<sup>er</sup> trim. 1968, p. 13).

« Célébrer dans le monde de ce temps implique pour l'Église la prise en compte d'un homme contemporain qui a perdu ses repères culturels et qui erre à la recherche de son âme. Peut-il donc y avoir un homme nouveau par la grâce du baptême et des autres sacrements là où il y a un homme mort ou du moins privé d'ouverture au spirituel ? Face à une question de ce genre, la liturgie ne peut plus réagir seulement en termes d'adaptation. Que signifierait pour la liturgie s'adapter à un homme sans désir spirituel, sinon tomber dans l'insignifiance ? Que signifierait s'adapter à une société divisée, sinon mettre en péril l'unité dont elle a la charge ? De profondes interrogations, mais aussi une tâche : il s'agit pour la liturgie de rendre compte de sa capacité, dans la puissance de l'Esprit, à fonder l'homme nouveau ainsi que la communauté nouvelle » (Jean-Claude Crivelli, « Missel de saint Pie V, un libéralisme en forme de porte étroite », *Vie* [bulletin des paroisses catholiques romandes de Suisse], décembre 1984, p. 14).

Ces interrogations, ces difficultés et ces pistes de recherche expliquent en fin de compte que « le dialogue entre l'Église et le monde tel que l'entend la Constitution pastorale *Gaudium et spes* de Vatican II aura de plus en plus de répercussions sur la pastorale liturgique » (« Liminaire », *Paroisse et Liturgie* 5, 1<sup>er</sup> juillet 1966, p. 489).

## Les rites de la nouvelle ecclésiologie

La réforme ecclésiologique de Vatican II n'a été que peu perçue par nos contemporains. Ce sont plutôt ses manifestations pratiques qui les ont touchés. Parmi celles-ci, vient en premier lieu la réforme liturgique. « Le renouveau liturgique s'est exprimé de la manière la plus palpable dans la rénovation de la messe et des sacrements, et à travers cette rénovation, c'est un visage nouveau de l'Église qui a été découvert par le peuple chrétien, ainsi que par ceux du dehors. Pour beaucoup de croyants, le message de Vatican II est passé par les formes nouvelles de la messe, des sacrements du baptême et du mariage, des funérailles des défunts » (Pierre Jounel, « La liturgie des heures dans le renouveau liturgique de Vatican II », *Notitiæ* 98, octobre 1974, p. 334).

« Pour la plupart des chrétiens, la principale conséquence de Vatican II a été la réforme liturgique et ses suites, voulues ou non. Une modification des rites est ressentie par la sensibilité de tous, alors qu'un déplacement de point de vue en théologie – même s'il a des conséquences liturgiques – ne touche que l'intelligence de quelques-uns » (Alain de Penanster, *Un papiste contre les Papes*, Table Ronde-Edijac, 1988, p. 29).

C'est pour cela que la réforme liturgique a été le principal lieu d'affrontement entre deux ecclésiologies, l'ancienne et la nouvelle soutenue par Vatican II. « C'est au travers de la pratique du sacré que s'est manifestée, avec le plus d'éclat et le plus d'écho, la crise postconciliaire. La liturgie a constitué le premier enjeu, le premier cercle, autour duquel se sont organisées, stratifiées, toutes les oppositions au renouveau pastoral. A l'instar des siècles passés, où toute recherche théologique avait eu pour passage obligé une reformulation de la sacralité et de ses pratiques, l'Église catholique n'a pu faire l'économie d'une crise interne qui continue à la traverser » (Franck Lafage, *Du refus au schisme – Le traditionalisme catholique*, Seuil, 1989, p. 49-50).

Il serait facile de faire une étude de chacun des sacrements, de chacune des cérémonies dans la formulation que leur a donnée la réforme liturgique et de montrer comment la nouvelle ecclésiologie s'y exprime. Nous avons choisi de nous cantonner à trois d'entre eux, dont les soubassements ecclésiologiques sont particulièrement évidents : le sacrement de l'ordre, la messe, la profession religieuse. Par ces trois exemples, nous aurons une idée tout à fait suffisante des transformations pratiques que les rites ont subies pour les mettre en harmonie avec la nouvelle vision ecclésiologique.

## L'ordination

Il existe un « rapport évident entre la liturgie et l'existence sacerdotale » (Henri Denis, « Existence sacerdotale et liturgie » in *La liturgie dans les documents de Vatican II*, Biblica, 1966, p. 47), de même qu'entre le sacerdoce et l'Église. Or, ce rapport « a été renouvelé par l'ensemble de l'œuvre conciliaire de Vatican II. Ce faisant, le concile a non seulement cueilli les fruits de toutes les décades précédentes, il a aussi ouvert une voie nouvelle » (ibid., p. 47).

Dans cette optique fut décidée une révision du rite d'ordination. Or, « un rapide examen de quelques publications théologiques françaises récentes sur les nouveaux diacres permettra de se rendre compte que l'enjeu effectif de cette question en apparence périphérique est en vérité une révision de la manière dont sont conçues et vécues dans l'Église des réalités aussi fondamentales que la relation de l'Église au monde, le couple sacerdoce-laïcat, le culte, la théorie et la pratique du sacerdoce ministériel. La disparition progressive du diaconat joue le rôle d'un révélateur. Elle invite à une relecture ecclésiologique de l'histoire, où l'on s'aperçoit avec Yves Congar que les notions d'Église, de ministère et de culte sont étroitement articulées entre elles » (Matthieu Cnudde, « Bulletin de théologie du diaconat », *La Maison Dieu* 96, 4<sup>e</sup> trim. 1968, p. 106-107).

Les responsables de la commission chargée de la réforme du sacrement de l'ordre, dom Bernard Botte et le père Joseph Lécuyer, se sont expliqués tout au long sur les principes qu'ils ont suivis et les solutions qu'ils ont adoptées. « La révision des rites sacramentels contenus dans le Pontifical romain, nous dit le père Lécuyer, présente une série de problèmes graves et délicats, non seulement du point de vue rituel, mais surtout à cause des conséquences théologiques. Le rite, en effet, dans sa structure et dans ses éléments particuliers, doit avoir un rôle didactique, rappelé par le concile Vatican II ; il doit donc se présenter d'une manière claire et avec une succession de gestes et de paroles qui soient l'expression d'une doctrine sûre » (Joseph Lécuyer, « *Commentarium* », *Notitiae* 41, juillet-août 1968, p. 213).

C'est pourquoi les responsables ont choisi de « tenir compte de tout l'enrichissement doctrinal apporté sur ce point par le concile Vatican II, particulièrement dans la Constitution sur l'Église, dans la présentation de l'épiscopat et du sacerdoce en général. Richesse doctrinale que la liturgie, en ce moment de rénovation, ne peut pas ne pas accueillir dans ses formules destinées, non seulement à l'administration du sacrement, mais aussi, à travers le rite, à l'instruction des fidèles » (ibid., p. 213-214).

En ce qui concerne l'épiscopat, nous dit dom Botte, « j'ai demandé au professeur Lengeling de composer une allocution [du consécrateur au futur évêque] qui s'inspirerait des enseignements de Vatican II. Il le fit très soigneusement : c'était une excellente synthèse de la doctrine du concile » (Bernard Botte, *Le mouvement liturgique – Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169), « un résumé de la doctrine de Vatican II sur l'épiscopat » (Bernard Botte, « L'ordination de l'évêque », *La Maison Dieu* 98, 2<sup>e</sup> trim. 1969, p. 116).

« Pour la prêtrise et le diaconat, nous dit-il, nous avons les allocutions rédigées par Durand de Mende [au XIII<sup>e</sup> siècle]. Nous en avons gardé certaines formules particulièrement heureuses, mais il nous a paru nécessaire avant tout de nous appuyer aussi sur la doctrine de Vatican II » (Bernard Botte, *Le mouvement liturgique – Témoignage et souvenirs*, Desclée, 1973, p. 169). Ainsi, « leur fond [des discours de l'évêque aux futurs diacres] est principalement biblique, mais ils portent l'empreinte du concile, non seulement par de nombreuses citations littérales de *Lumen gentium* et du décret *Presbyterorum ordinis*, mais parce qu'ils reflètent l'ecclésiologie conciliaire » (Aimon-Marie Roguet, « Les nouveaux rituels d'ordination », *La Maison Dieu* 94, 2<sup>e</sup> trim. 1968, p. 181).

Il est donc évident que, « plus encore qu'une mise en œuvre de la Constitution conciliaire sur la liturgie, le nouvel *Ordo* [des ordinations] est l'expression liturgique du chapitre III de la Constitution *Lumen gentium*, comme l'établit avec netteté la Constitution apostolique *Pontificalis romani recognitio* du 18 juin 1968, par laquelle le pape Paul VI a promulgué le nouveau rite. A ce titre, celui-ci constitue un

fruit important de Vatican II » (Pierre Jounel, « Le nouveau rituel d'ordination », *La Maison Dieu* 98, 2<sup>e</sup> trim. 1969, p. 63).

## La messe

Plus encore que le rite de l'ordination, la messe constitue dans l'Église catholique, et depuis toujours, le point de passage obligé de toute ecclésiologie. C'est évidemment le cas dans cette réforme liturgique. « Le nouvel *Ordo missæ* se distingue de l'ancien bien plus par sa mentalité théologique et pastorale que par les nouveautés, d'ailleurs modestes pour la plupart, qu'il instaure » (Adrien Nocent, « L'acte pénitentiel du nouvel *Ordo missæ* », *Nouvelle Revue Théologique* 9, novembre 1969, p. 956).

Nous avons souligné l'apport de la nouvelle ecclésiologie en ce qui concerne l'Église signe de salut pour l'homme d'aujourd'hui à travers ses rites. Car « il faut que les rites, selon la loi constitutive de tout sacrement, signifient ce qu'ils réalisent invisiblement et que, en conséquence, soit manifestée d'une manière sensible, dans la structure même de la liturgie de la messe, la présence du monde d'aujourd'hui où va s'exercer la puissance du salut. C'est le sens de l'usage, retrouvé et favorisé par l'Église, des langues vivantes dans l'acte liturgique. C'est la raison pour laquelle, à plusieurs reprises au cours de son histoire, l'Église a modifié les rites de la messe : devenus ésotériques, compris des seuls initiés, ils n'étaient plus, aux yeux des hommes d'un temps, d'un pays, d'une culture, les signes du salut qui doit les atteindre dans leur réalité vivante marquée de leur temps, de leur pays, de leur culture » (Pierre Bellégo, « Éveiller les vigilances » in *Le défi intégriste. Saint-Nicolas occupé*, Centurion, 1977, p. 202-203).

Parmi les innovations majeures de la réforme se trouve la concélébration. Elle a, bien évidemment, une portée ecclésiologique de premier plan. « La théologie de la concélébration s'insère donc dans un ensemble de réflexions et d'attitudes spirituelles qui vont de la conception de l'Église, de ses structures et de ses richesses intimes, de l'idée théologique du sacerdoce institutionnel, ministériel, et du sacerdoce commun du peuple de Dieu, aux perspectives œcuméniques qui jouent aujourd'hui un tel rôle de ferment et de vie au sein de l'Église catholique elle-même » (Vittorino Joannes, « Aspects théologiques de la concélébration », in *Théologie et pratique de la concélébration*, Mame, 1967, p. 56).

La perception des modes de présence du Christ durant la messe joue encore un rôle majeur dans toute ecclésiologie, puisqu'elle conditionne les attitudes fondamentales du peuple et des ministres. C'est pourquoi « il y a un lien intrinsèque entre ecclésiologie, théologie eucharistique, christologie quant aux divers modes de présence du Christ, et enfin les structures concrètes de la liturgie de la messe » (« Un nouveau manuel pour la liturgie de l'eucharistie », *Notitiæ* 160, novembre 1979, p. 662-663).

Enfin l'*Institutio generalis* ou *Présentation générale*, c'est-à-dire le document préliminaire au *Novus ordo missæ* qui en explicite les orientations doctrinales, manifeste clairement le renouvellement ecclésiologique dont la messe est le théâtre. « Ce qui nous amène, dit ainsi un auteur, à examiner rapidement l'ecclésiologie qui se dégage de la *Présentation générale* du missel. Nous ne quittons pas notre ligne directrice, car cette ecclésiologie est, elle aussi, signifiée par les nouveaux rites » (Roger Béraudy, « Les rites de préparation à la communion », *La Maison Dieu* 100, 4<sup>e</sup> trim. 1969, p. 85). Ainsi, « c'est de l'ecclésiologie que la théologie de l'assemblée a reçu un nouvel éclairage » (Casiano Floristan, « L'assemblée et ses implications pastorales », *Concilium* 12, février 1966, p. 36).

## La profession religieuse

Enfin nous pouvons jeter un rapide coup d'œil sur un rite qui n'est pas sacramentel, mais où se manifeste clairement la vision que l'Église a d'elle-même dans le monde. Il s'agit de l'engagement religieux.

« Chaque institut [religieux], nous expose un commentaire officiel, avant d'insérer dans l'*Ordo professionis* ses éléments propres, doit opérer une révision critique de ces éléments, c'est-à-dire vérifier s'ils sont en harmonie avec les principes généraux du renouveau liturgique (Constitution *Sacrosanctum concilium*), de la vie religieuse (Constitution *Lumen gentium*, décret *Perfectæ caritatis*), des rapports avec le monde contemporain (Constitution *Gaudium et spes*). En fait, certains concepts qui reviennent souvent dans les cérémoniaux sont difficilement compatibles avec la théologie de la vie religieuse exposée dans les grands documents du concile » (« Indications pour l'adaptation de l'*Ordo professionis religiosæ* » [document de la Congrégation pour le Culte divin], *Notitiæ* 57, septembre 1970, p. 320).

En particulier, « quant à la formule de la remise de l'habit, on doit éviter certaines expressions qui reviennent souvent dans les cérémoniaux et qui aujourd'hui paraissent dépassées, excessives ou usant de la sainte Écriture d'une manière fautive » (Ibid., p. 321).

Pourtant, il est évident que seuls de graves impératifs théologiques peuvent justifier de tels changements, car « modifier les rites de l'engagement, c'est toucher à quelque chose d'extrêmement profond dans la spiritualité d'une famille religieuse » (Pierre Raffin, « Liturgie de l'engagement religieux : le nouveau rituel de la profession religieuse », *La Maison Dieu* 104, 4<sup>e</sup> trim. 1970, p. 166). Nous pouvons donc en être certains : c'est uniquement parce que tous les nouveaux rites doivent être l'expression de la nouvelle ecclésiologie que des modifications majeures ont dû y être apportées.

## Conclusion

Pour synthétiser notre recherche, nous dirons qu'il fallait nécessairement qu'il y eût réforme liturgique en profondeur à partir du moment où il y avait une mutation ecclésiologique de cette ampleur. A contrario, il faut noter que l'ensemble des changements apportés à la liturgie depuis Vatican II s'expliquent et se coordonnent uniquement en référence à cette nouvelle ecclésiologie. Ainsi, la liturgie issue de Vatican II est bien la liturgie d'une nouvelle Église, dans le sens d'une nouvelle conception de l'Église.

Comme le faisait remarquer un auteur, « on a dit trop souvent que la question de la célébration eucharistique n'était pas le problème essentiel. C'est vrai et c'est faux. (...) La liturgie est l'acte décisif où le peuple chrétien affirme et reçoit sa véritable identité. La liturgie est un langage, un message, par sa forme encore plus que par son contenu. Elle dit qui est notre Dieu. Elle dit que nous sommes son peuple : *Lex orandi, lex credendi*. La liturgie donne forme à notre foi. Les sacrements configurent l'Église » (Joseph Thomas, « Le schisme de Marcel Lefebvre », *Études*, septembre 1988, p. 258-259). C'est pourquoi, « la liturgie est désormais expression et conséquence d'une théologie ressourcée, d'une ecclésiologie véritable et d'une pastorale éclairée » (D. S. Amalor Pavades, « Le mouvement liturgique en Inde », *Paroisse et Liturgie* 8, 1963, p. 785).

Nous l'avons souligné en débutant : c'est le Pape Paul VI qui a affirmé le plus clairement le lien entre la rénovation ecclésiologique de Vatican II et la réforme liturgique qui en est issue. Même si, note un auteur, « par un paradoxe inattendu mais prévisible, Vatican II, concile du renouveau ecclésial, débouche sur une crise spirituelle d'une rare intensité, pratiquement diffuse dans l'ensemble du peuple de Dieu » (Marie-Joseph Le Guillou, « La sacramentalité de l'Église », *La Maison Dieu* 93, 1<sup>er</sup> trim. 1968, p. 10).

Le 13 janvier 1965, le Souverain Pontife donna donc l'explication définitive de sa manière de voir, en quelques mots d'une rare intensité. Ce sera, pour nous aussi, une conclusion sans appel, car nous pensons avoir justifié au cours de notre étude le sens et la portée de ce texte.

« La nouvelle pédagogie religieuse, déclara le Pape, que veut instaurer la présente rénovation liturgique s'insère, pour prendre presque la place de moteur central, dans le grand mouvement inscrit dans les principes constitutionnels de l'Église de Dieu, et rendu plus facile et plus impérieux par le progrès de la culture humaine » (Paul VI, Audience générale du 13 janvier 1965, *Les enseignements pontificaux et conciliaires. La liturgie. Tome II*, Desclée, 1968, numéro 577). ■

## TRADITION SACERDOTALE ET LITURGIQUE

L'abbé Bernard de Lacoste, directeur de séminaire, nous propose un livre bien utile aujourd'hui, dont le titre éclaire de façon immédiate le contenu : *Sacerdoce et célibat*. Pour en comprendre l'urgente nécessité, il suffit de reprendre les chiffres qu'il nous cite, p. 97, chiffres fournis en 2007 par la revue jésuite *Civiltà Cattolica* (dont on sait que chaque numéro est contrôlé avant publication par la Secrétairerie d'État vaticane) : entre 1964 et 2004, près de 70 000 prêtres auraient abandonné le ministère sacerdotal, la majorité obtenant la permission de se marier, sans parler de ceux qui sont partis sans rien dire et qui ont contracté un mariage simplement civil, ou une union libre.

Chacun des vingt chapitres, de quatre à six pages, répond à l'une des objections portées contre le célibat sacerdotal. Par exemple, « Le célibat sacerdotal représente une forme de dévalorisation du mariage » ; « Le célibat sacerdotal empêche certains jeunes de répondre à une vocation » ; « Le célibat sacerdotal n'est pas une nécessité, comme le montrent les prêtres mariés en Orient » ; « Le célibat sacerdotal entraîne pour le prêtre une solitude nuisible et dangereuse », etc.

Les arguments en réponse sont clairs, solides, appuyés sur des textes de référence, agréablement présentés grâce à des exemples particulièrement frappants. Il y a là un argumentaire à lire et à faire lire.

Anne le Pape, journaliste d'information religieuse, a rédigé pour sa part un bref ouvrage fort intéressant, qui nous ouvre de nouveaux horizons, notamment à la suite de *Traditions custodes* et des documents subséquents. Elle l'a intitulé *La tradition liturgique*, mais le sous-titre en est plus explicite : « Les rites catholiques, latins et orientaux, reçus des Apôtres ».

Outre une présentation de la liturgie romaine traditionnelle, du rite dominicain et du rite mozarabe (ceci pour la partie latine), Anne le Pape a réalisé une enquête en région parisienne auprès des églises et chapelles dédiées à un rite oriental : byzantin (russe, ukrainien, roumain, melkite) ; syriaque ; maronite ; arménien ; copte ; chaldéen. Chaque reportage comporte un entretien avec le desservant, ainsi que des photos, et permet de mieux replacer dans l'histoire et dans le panorama religieux ces rites vénérables (et vivants), mais que souvent nous ne connaissons pas, ou si peu.

Des citations, des entretiens sur tel ou tel point d'histoire ou de liturgie complètent très agréablement et utilement ces descriptions. L'ensemble permet de mieux situer la liturgie actuellement célébrée massivement dans l'Église latine, la liturgie de Paul VI, rédigée et créée entre 1965 et 1975, et de la « relativiser » sagement en la comparant à ces rites qui proviennent des débuts de l'Église, de cette période qui a suivi les grandes persécutions de l'Empire romain, le temps des Pères de l'Église.

Signalons pour finir, du même éditeur, l'ultime ouvrage (non achevé), de Georges Bernanos, intitulé *Encyclique aux Français*, texte remis dans son contexte et complété d'autres textes éclairants. ■

Bernard de Lacoste, *Sacerdoce et célibat*, Iris, 2024, 9 euros.

Anne le Pape, *La tradition liturgique*, éditions de l'Homme nouveau, 2024, 15 euros.

Georges Bernanos, *Encyclique aux Français*, éditions de l'Homme nouveau, 2024, 11, 50 euros.

Livres disponibles (avec de nombreux autres ouvrages intéressants) à la librairie en ligne « <https://www.chire.fr> ».

### *Lettre à nos frères prêtres*

#### Bulletin d'abonnement et de parrainage

Prix au numéro : 3 € ; **Abonnement annuel (quatre numéros) : 10 € – pour les prêtres : 5 €**

Prénom : ..... Nom : .....  
 Adresse : .....  
 Code Postal : ..... Ville : .....

- Je m'abonne à la lettre ; je verse donc la somme de 10 €  
 Je parraine . . . . prêtre(s) pour l'abonnement annuel ; je verse donc en sus la somme de . . . . . €

Chèque à l'ordre de « Lettre à nos frères prêtres », et courrier à « LNFP – 11 rue Cluseret, 92280 Suresnes Cedex ».

Nous contacter par courriel : [lettreaanosfrerespretres@gmail.com](mailto:lettreaanosfrerespretres@gmail.com)

Consulter les anciens numéros : <https://laportelatine.org/publications/lettre-a-nos-freres-pretres>